

ACCIDENTS, VISITE MÉDICALE, INTERDICTION DE CONDUIRE...

Auto Plus

# Permis et seniors : démêlez le vrai du faux



CH. BOZINNET

Entre projets de réglementations, rumeurs et idées reçues, on a parfois le sentiment qu'en France, vieillir et conduire ne font pas toujours bon ménage. Y a-t-il un fond de vérité dans tout ce qu'on entend sur les seniors au volant ? Vérifions-le point par point.

À chaque drame de la route impliquant un senior, c'est la sempiternelle interrogation qui revient : faut-il laisser nos aînés conduire jusqu'à la fin de leurs jours ou doit-on remettre en question le principe du permis de conduire acquis à vie ? Un débat sans fin, qui mêle les notions d'aptitude à conduire, le sujet de la visite médicale, ou encore les solutions permettant aux proches de "confisquer les clés" d'une personne âgée jugée dangereuse au volant. Mais ce que peu questionnent encore, c'est la perte d'autonomie qu'engendrerait un retrait de permis. "La majorité des seniors vivent dans les petites villes, là où l'automobile est importante pour les simples déplacements mais également pour le maintien de la sociabilité et l'autonomie", affirme Serge Guérin, sociologue et spécialiste des enjeux du vieillissement. C'est une petite mort, d'une certaine manière, quand la personne ne peut plus utiliser sa voiture et que les modes alternatifs de déplacement sont encore compliqués, même si des choses existent grâce notamment au tissu associatif. Un enjeu crucial, à l'évidence, qui soulève beaucoup de questions. A commencer par celles-ci.

## On entend souvent dire que les seniors sont les plus dangereux au volant

**C'est faux.** Les statistiques\* de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière invalident cette assertion. En effet, les seniors sont "présûmés responsables" de 9% des victimes automobilistes, alors qu'ils représentent 22% de la population. Les 18-35 ans sont quasi aussi nombreux (21% de la population) mais provoquent, eux, 48% des décès sur la route ! "On se représente communément que les seniors ne sont plus en capacité de conduire. Bien sûr, il y a des situations où certaines personnes commencent à avoir des problèmes mécaniques, de vision, d'ouïe, de réflexes... mais très souvent elles le ressentent et s'arrêtent d'elles-mêmes", affirme Serge Guérin. Par ailleurs, les seniors sont plus dangereux pour eux-mêmes que pour les autres. En effet, sur l'ensemble des accidents impliquant leur responsabilité, on constate que leur mortalité est plus élevée que celle des autres tranches d'âge.

## Aucune visite médicale n'est obligatoire pour garder son permis

**C'est vrai,** car la proposition de loi de la députée européenne française Karima Delli n'a pas

été validée par le Parlement européen. Pour rappel, il s'agissait de mettre fin au permis à vie en instaurant une visite médicale tous les quinze ans. Avec pour objectif de réduire de moitié la mortalité sur les routes. Une mesure qui ne ciblait pas spécifiquement les seniors, comme c'est le cas dans d'autres pays tels que l'Espagne (65 ans), le Danemark et la Finlande (70 ans) et les Pays-Bas (75 ans). Cependant, certaines pathologies\*\*, comme l'accident vasculaire cérébral, l'hypertension ou l'insuffisance cardiaque, nécessitent une visite médicale – chez un médecin agréé par la préfecture – pour vérifier sa compatibilité définitive ou temporaire avec la conduite. La Sécurité routière rappelle que si vous ne passez pas de visite médicale et que vous êtes responsable d'un accident lié à une pathologie incompatible avec la conduite, vous n'êtes pas couvert par votre assurance.

## Même passé 70 ans, une visite pour contrôler sa vue n'est pas obligatoire

**C'est vrai,** mais certaines pathologies\*\* ophtalmologiques peuvent être également incompatibles avec la conduite, comme la perte brutale de la vision d'un œil, une altération de la vision nocturne, une hypersensibilité à l'éblouissement, une intervention chirurgicale, ou encore des troubles de la mobilité du globe oculaire. Sans visite médicale, l'assurance ne couvrira pas en cas d'accident responsable dû à la pathologie.

## Le médecin généraliste peut interdire la conduite

**C'est faux!** Que ce soit pour les personnes âgées, ou pour les autres. Un généraliste ne peut en aucun cas suspendre le permis d'un de ses patients. Il peut cependant l'alerter sur le risque que peut présenter son état de santé et recommander une visite médicale chez un médecin agréé par la préfecture, qui, lui, a ce pouvoir. Mais rien n'oblige le conducteur à s'y rendre et à s'exposer ainsi à la menace de devoir restituer son permis. L'association 40 millions d'automobilistes, quant à elle, y est favorable "pour tous les usagers, et non uniquement les seniors, car un médecin traitant connaît son patient, sa vie, et peut agir".

## L'entourage peut entreprendre des démarches pour obliger un senior à lâcher le volant

**Vrai, mais...** Les proches peuvent alerter le préfet du département, qui, s'il juge la situation sérieuse, ordonnera une visite médicale. Mais dans les faits, la décision reste compliquée à prendre pour l'entourage.

## Il est possible de suivre des formations de remise à niveau du code et de la conduite

**C'est vrai!** Ce qui permet de faire le point sur sa conduite, mais également de se tenir à jour sur les évolutions du code de la route. Ces stages peuvent être proposés sous forme d'ateliers gratuits par les collectivités, les associations, voire les mutuelles et assureurs, mais également sous forme payante par les écoles de conduite.

## Ce sont les seniors qui paient le plus cher leurs primes d'assurance auto

**C'est faux,** les jeunes restent imbattables à ce chapitre. Ce sont en effet les 18-25 ans qui paient le plus cher, avec un tarif moyen, selon le comparateur Lesfurets.com, de 1 343 €/an, toutes formules confondues. Les 66 ans et plus affichent, eux, une prime moyenne de 567 €/an.

## Il paraît qu'il faut un macaron "S" à l'arrière du véhicule quand on a plus de 70 ans...

**C'est faux!** C'est une rumeur qui circula un temps sur les réseaux sociaux, contredite par la Sécurité routière. Aucun projet de loi n'envisage de rendre l'apposition de ce macaron obligatoire. Mais si cela vous amuse, rien ne vous l'interdit non plus!

## En cas de difficultés ou de pathologies physiques, comme un mal de dos ou de l'arthrose, il est conseillé de ne pas conduire

**Pas si simple.** C'est, au fond, une question de bon sens et de contexte. Que l'on soit jeune ou moins jeune, si l'on n'a pas d'autre choix que de devoir prendre le volant, on peut améliorer le confort de conduite en aménageant son véhicule – mais également sa conduite. Ajuster la position de son siège, installer un coussin de soutien, faire des pauses plus régulières, voire, pour ceux qui en ont la possi-

bilité, opter pour un véhicule qui ménage les articulations (seuil de porte plus haut, boîte de vitesses automatique, direction plus douce, etc.). Mais pour les plus âgés ayant l'habitude de rouler avec la même auto depuis des lustres, ces changements peuvent être difficiles à intégrer, voire contre-productifs. "C'est qui est arrivé à un monsieur chez qui je travaillais, confirme Murielle, aide à domicile. Il avait l'habitude de sa vieille voiture, mais ses proches l'ont changé pour une plus récente. Et il a eu, depuis, des accidents à répétition."

## Il faut passer une visite médicale pour conduire un camping-car XXL

**C'est vrai, mais...** Si votre permis B a été délivré avant le 20 janvier 1975, vous pouvez conduire un camping-car dont le PTAC (poids total autorisé en charge) dépasse 3,5 tonnes. En revanche, s'il est plus récent, il vous faut passer le permis C, pour lequel une visite médicale est imposée tous les cinq ans, puis tous les deux ans à partir de 60 ans et tous les ans dès 76 ans. La nouveauté, c'est que le Parlement européen vient d'adopter un projet de directive qui autorise la conduite, avec un permis B, des "autocaravanes" dont la masse est inférieure ou égale à 4,25 tonnes, quelle que soit la motorisation. Une mesure que la France devra transposer en droit national d'ici à 2028.

Par Séverine Fontaine

\* Chiffres 2022, ceux de 2023 ne relèvent pas les présumés responsables.  
\*\* Liste des affections médicales sur [tinyurl.com/5z4wk2j](http://tinyurl.com/5z4wk2j)



Même si, avec l'âge, la vue baisse et les réflexes peuvent être émoussés, les seniors, plus prudents, sont loin d'être les plus dangereux sur la route...